

CORRESPONDANCE  
DE  
**NAPOLÉON I<sup>ER</sup>**

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

TOME VINGT-SEPTIÈME

27



PARIS

HENRI PLON,  
ÉDITEUR DES ŒUVRES DE L'EMPEREUR,  
RUE GARANCIÈRE, 10.

J. DUMAINE,  
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,  
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCLXIX

# CORRESPONDANCE

DE

## NAPOLÉON PREMIER.

ANNÉE 1814.



21055. — ORDRES A DONNER PAR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1814.

Le major général donnera l'ordre au maréchal Mortier, qui arrive en ce moment à Reims, de se rendre à Chaumont et à Langres par Châlons. Sa Majesté désire que ses premiers coureurs y arrivent le 10, avec un officier intelligent qui en aura le commandement, et que tout son corps y soit arrivé le 12 ou le 13. On lui ordonnera d'envoyer sur-le-champ un commissaire des guerres pour préparer des vivres, attendu qu'un grand rassemblement de troupes doit avoir lieu à Langres.

Le major général donnera l'ordre à la division de la jeune Garde, complétée à 6,000 hommes, qui, de Metz, a été dirigée sur Nancy, de continuer sa route et de se rendre à Épinal avec son artillerie. Il est nécessaire que la division de vieille Garde qui est à Luxembourg et que l'autre division de la jeune Garde (2<sup>e</sup> de voltigeurs) soient prêtes à partir également pour Épinal, Mirecourt et environs, aussitôt que chacune de ces divisions sera complétée. Elles devront avoir chacune leur batterie. Ces divisions seront sous les ordres du général Curial.

Le major général donnera l'ordre au duc de Raguse de se rendre à Colmar; il aura sous son commandement : 1<sup>o</sup> la division du 2<sup>e</sup> corps d'armée forte de douze 1<sup>ers</sup> bataillons, avec toute l'artillerie qui y est attachée; on complétera les bataillons à 800 hommes par tous les conscrits qui arrivent; 2<sup>o</sup> les deux divisions qui forment actuellement le 6<sup>e</sup> corps et l'artillerie qui y est attachée; 3<sup>o</sup> enfin le 5<sup>e</sup> corps de cavalerie, le 1<sup>er</sup> corps de cavalerie et toute l'artillerie attachée à ces corps.

On lui fera connaître qu'un autre corps se réunit à Épinal et un autre à Langres.

Le duc de Bellune restera à Strasbourg; il formera, au fur et à mesure que les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> bataillons arriveront, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions de son corps et l'artillerie qui doit être attachée à ces deux divisions.

Tout ce qui est destiné pour renforcer le 6<sup>e</sup> corps changera de route : au lieu de se diriger sur Mayence, on donnera l'ordre à tous ces renforts de se diriger sur Phalsbourg, où le duc de Raguse leur enverra des ordres, suivant les circonstances, pour le rejoindre.

Faire l'état de tout ce qu'il y a en route pour le 6<sup>e</sup> corps; pour le 1<sup>er</sup> corps de cavalerie; pour le 5<sup>e</sup> corps de cavalerie, et diriger tout cela sur Phalsbourg, excepté ce qu'il y a déjà sur Mayence, qui viendrait droit sur Colmar.

Il faut également donner l'ordre au général commandant l'artillerie de l'armée et au commandant des équipages militaires de diriger sur Phalsbourg tout ce qui est destiné pour les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps d'armée et pour le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>e</sup> corps de cavalerie.

Le major général fera connaître au ministre de la guerre qu'il faudrait que la brigade dite de Genève soit complétée avec tous les conscrits des 300,000 hommes qui n'ont pas encore passé les Alpes; il faut en conséquence en faire l'état et choisir une position entre Genève et Lyon pour y former cette brigade.

Ainsi donc on aura quatre corps d'armée : le duc de Raguse à Colmar; le centre à Épinal, on pourrait y mettre le prince de la Moskova; le duc de Trévise à Langres, et le duc de Castiglione à la tête de la division qui couvrirait Lyon.

Le major général s'entendra avec le comité de défense pour partager la frontière entre ces quatre commandants, en ne morcelant pas les départements.

Voir où l'on placera le grand quartier général.

Il y aurait à chacune de ces quatre armées une organisation d'insurrection composée d'un général et de plusieurs officiers supérieurs : ce seraient des officiers du pays estimés dans le pays.

Le général Berckheim est nommé général de l'insurrection de l'Alsace.

En proposer pour les Vosges, la Champagne, la Franche-Comté, le Jura, le Lyonnais, la Savoie, le Dauphiné.

Les généraux de l'insurrection se tiendront près des généraux commandant les corps; ils donneront des ordres pour l'organisation par tiers de la population des villages; ils en formeront des compagnies, nommeront les officiers, le chef de bataillon, donneront des

ordres pour sonner le tocsin, et formeront des corps de partisans dont ils nommeront les chefs et auxquels ils donneront des patentes de partisans.

Il y aura quatre corps de gardes nationaux : le major général verra le ministre de la guerre; Sa Majesté a déjà ordonné une levée de 30,000 hommes qui doivent se réunir à Meaux et à Nogent. Le ministre de l'intérieur propose d'en former une autre de 30,000 hommes pour Épinal, une de 10,000 hommes pour Colmar, enfin une de 20,000 hommes pour couvrir Lyon et le Dauphiné.

Voir les ministres pour proposer un projet d'ordre et d'instruction pour les insurrections.

On discutera s'il convient que les départements habillent les gardes nationaux.

La grande affaire sera les fusils. Il faudra avoir soin de donner des moules de balles pour des fusils de chasse, ou même faire fondre une grande quantité de petites balles pour les insurgés.

Le major général remettra un tableau où la tête de ces quatre armées soit formée.

L'Empereur a ordonné la formation d'une réserve à Paris formée de dix-huit bataillons, dont six sont déjà à Paris; on en donnera le commandement au général Gérard : cette réserve sera sous les ordres du duc de Trévise; elle servira à couvrir la grande route de Langres.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

---

## 21056. — ORDRE.

Paris, 2 janvier 1814.

La vieille Garde se réunit à Langres, où elle sera du 10 au 20. C'est également sur Chaumont et Langres que je réunis la division de réserve et les deux divisions de la Garde qui se réunissent à Paris, ce qui formera bientôt une armée de 40,000 hommes. C'est aussi à Épinal que je veux réunir les deux divisions de la jeune Garde qui sont à Luxembourg et les deux divisions de voltigeurs qui sont à Metz. C'est à Colmar que je veux réunir le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> corps d'armée, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> corps de cavalerie.

J'aurai donc une armée dont la gauche serait à Colmar, et qui serait dès aujourd'hui d'une vingtaine de mille hommes d'infanterie et de 6,000 hommes de cavalerie; le duc de Raguse la commanderait. Le général Berckheim commanderait l'insurrection; on y joindrait les bataillons de gardes nationales qu'on lèverait et tous les

insurgés. Il faudrait me faire connaître quand cette armée pourrait être réunie à Colmar.

Le duc de Bellune resterait à Colmar pour former les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions de son corps, et veillerait à la défense des places. La 1<sup>e</sup> division serait détachée avec le duc de Raguse. Le général Grouchy commanderait la cavalerie. Le général Curial commanderait le corps d'Épinal. On me ferait connaître l'officier qui commanderait la 2<sup>e</sup> division.

Si les trois divisions de la jeune Garde étaient complètes, elles devraient faire plus de 25,000 hommes. Le duc de Trévise commanderait à Langres ; il aurait la vieille Garde et deux divisions de la jeune Garde, une division de réserve de celles qui se forment à Paris et que commanderait le général Gérard, et la cavalerie de la vieille Garde. Il aurait également la division Barrois et la division Boyer, qu'on fera revenir de Lille et de Bruxelles aussitôt que faire se pourra.

Le 4<sup>e</sup> corps se formera en avant de Lyon, sur la route de Genève. Il se composera des dix-huit bataillons qui devaient former la réserve de Genève, et qui se réuniront à Lyon et à Grenoble. On les complètera par tous les conscrits qui devaient aller en Italie.

*Gardes nationales.* — J'ai déjà ordonné, par mon décret d'avant-hier, la formation de 30,000 hommes de gardes nationales, pour être réunis à Nogent et à Meaux. Ils formeront la réserve de l'armée qui est à Langres. Il faudrait également lever dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions militaires 20,000 hommes, qui serviraient de réserve au corps qui se réunit à Épinal. On en lèverait également en Alsace pour servir de réserve à l'armée de Colmar.

La plus grande difficulté à tout cela, ce sont les subsistances. Il faudrait que le ministre directeur établit des magasins à Épinal, à Langres et sur toute la ligne.

Il faudrait faire faire beaucoup de moules pour des balles de fusil de chasse, afin que l'artillerie puisse couler beaucoup de balles de ce calibre.

Voir le ministre directeur de l'administration de la guerre pour établir des magasins à Épinal, à Langres et sur toute la ligne.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.